



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 octobre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT), groupe interrégional composé de 25 États qui préconise le renforcement de la responsabilité, de la cohérence et de la transparence au sein du Conseil de sécurité, je me félicite de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507), qui revient sur une note antérieure (S/2010/507). Je voudrais aussi souligner l'importance du travail accompli par le Japon en tant que Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Le Groupe ACT remercie tous les membres du Groupe de travail informel pour leurs efforts, qui ont abouti à l'adoption de la note révisée le 30 août, et en particulier le Japon pour sa persévérance et son engagement constants durant les négociations.

Le Groupe ACT tient à souligner l'importance de la mise en œuvre des nouvelles dispositions contenues dans la note, qui sont conformes aux dispositions qu'il a préconisées concernant les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Le Groupe ACT se félicite de l'exhaustivité de la note révisée, qui intègre les 13 notes du Président adoptées depuis 2010. Considérant la plus récente de ces notes (S/2016/619), le Groupe apprécie les changements effectués pour permettre aux nouveaux membres élus du Conseil d'être mieux préparés, ainsi que les efforts déployés pour améliorer le processus de nomination des présidents des organes subsidiaires.

En ce qui concerne la rédaction des documents finaux du Conseil, le Groupe ACT se félicite de l'adoption des dispositions sur la corédaction et de celles visant à ménager suffisamment de temps pour l'examen des projets de résolutions par tous les membres du Conseil et à organiser au moins une série de discussions entre tous les membres pour examiner chaque projet de résolution.

Les nouvelles dispositions visant à mieux planifier les travaux du Conseil sont bienvenues et nécessaires. Il est notamment proposé que les futurs présidents examinent le programme de travail mensuel provisoire longtemps à l'avance avec les autres membres du Conseil. Il est aussi suggéré d'encourager les orateurs à être brefs et directs, d'avoir recours de manière plus efficace au point du jour consacré aux questions diverses et de proposer des éléments à utiliser lors des points de presse. Le Groupe note également avec satisfaction que la possibilité est offerte à la Commission de consolidation de la paix de participer aux travaux du Conseil (par. 95).



Le Groupe ACT se félicite en outre que le Conseil se soit engagé à prendre des mesures pour améliorer l'interactivité de ses débats publics et faire en sorte que leur thème soit mieux circonscrit (par. 43). Il encourage le Conseil à respecter pleinement cet engagement et à présenter des pistes de réflexion concernant les moyens de rendre ses débats publics plus efficaces et interactifs. À cet égard, le Groupe se félicite que les membres du Conseil aient reconnu l'importance des documents de réflexion (par. 40). Le Groupe espère que le Conseil continuera non seulement d'établir ces documents mais qu'il envisagera également, dans des révisions futures, de les faire distribuer dans des délais qui permettront aux États Membres de se préparer adéquatement.

Le Groupe ACT salue également les efforts du Conseil pour renforcer le dialogue avec les États non membres et les autres organes, eu égard en particulier à l'importance de l'organisation, pour la première fois, de réunions consultatives annuelles conjointes et de dialogues informels avec les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le fait que les membres du Conseil de sécurité envisagent de mettre en place des missions conjointes, par exemple avec l'Union africaine, et d'autres missions est également un point positif. Le Groupe encourage cependant le Conseil à organiser en temps et en heure des réunions consacrées aux missions qui soient exhaustives et ouvertes, à fournir des informations concrètes et pertinentes aux participants et à partager avec eux les principales leçons tirées de ses expériences.

Bien que le Groupe ACT ait systématiquement recommandé que le rapport annuel du Conseil soit plus détaillé et analytique, raison pour laquelle il se félicite du contenu du paragraphe 139 de la note révisée (S/2017/507), il regrette le manque de progrès accomplis sur ce point.

Le Groupe ACT espère que la note révisée contribuera positivement à rendre le Conseil de sécurité plus responsable, transparent et efficace dans ses travaux. Pour donner tout leur sens à la note et aux suggestions y relatives et en assurer l'utilité, le Groupe appelle le Conseil à les appliquer de façon cohérente, sérieuse et transparente.

Le Groupe demeure résolu à contribuer à la discussion sur les méthodes de travail du Conseil et ses interactions avec l'ensemble des États Membres de l'ONU. Il se réfère à cet égard à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 30 octobre 2015 (S/PRST/2015/19), dans laquelle le Conseil s'est engagé à tenir une fois par an un débat public consacré à ses méthodes de travail, et demande que cette pratique soit maintenue.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur
(Signé) Jürg **Lauber**